



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 16 novembre 2016 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2016-985

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - EXCAVATION LOISELLE INC. - RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2014-427 du 27 mai 2014, adjugeait à la firme Excavation Loisel inc., un contrat pour le réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier pour un montant de 26 352 295,83 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-54 du 21 janvier 2015, autorisait à la firme Excavation Loisel inc., un ajustement de coûts de soumission d'un montant de 166 362,42 \$ incluant les taxes, dans le cadre du réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le coût des travaux à un montant de 26 518 658,25 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-771 du 7 octobre 2015, autorisait à la firme Excavation Loisel inc., un ajustement de coûts de soumission d'un montant de 188 759,59 \$ incluant les taxes, dans le cadre du réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le coût des travaux à un montant de 26 707 417,84 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-114 du 17 février 2016, autorisait à la firme Excavation Loisel inc., un ajustement de coûts de soumission au montant de 163 909,17 \$ incluant les taxes, dans le cadre du réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le coût des travaux au montant de 26 871 327,01 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-511 du 22 juin 2016, autorisait à la firme Excavation Loisel inc., un ajustement de coûts de soumission d'un montant de 198 378,62 \$ incluant les taxes, dans le cadre du réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le coût des travaux à un montant de 27 069 705,63 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+ S.E.N.C., mandatée par la Ville pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence complète, recommande un montant total de 293 881,37 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 141142 et 141343 ont déjà été approuvées pour un montant de 99 470,15 \$ incluant les taxes, pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Bureau des grands projets en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 141142 et 141343 pour un montant de 99 470,15 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement du coût de soumission d'un montant de 194 411,22 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme Excavation Loïselle inc., dans le cadre du projet de réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 293 881,37 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, s'élève à un montant de 27 363 587,00 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30363-010-07169	177 523,35 \$	Tronçon de la rue Jacques-Cartier - Travaux
04-13493	8 454,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 433,37 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2016.

Adoptée

CE-2016-986

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE DE LONDRES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue de Londres, dossier RS-16-189, comme illustré au plan numéro CRO-16-488 du 13 octobre 2016.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De Londres	Nord	À partir d'un point situé à 15 m à l'ouest du boulevard d'Europe, sur une distance de 84 m vers l'ouest	Décembre à mars

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De Londres	Nord	À partir d'un point situé à 15 m à l'ouest du boulevard d'Europe, sur une distance de 84 m vers l'ouest	2 heures Avril à novembre

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-488 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2016-987

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE DE LA GRAVITÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue de la Gravité, dossier RS-16-194, comme illustré au plan numéro CRO-16-480 du 13 octobre 2016.

Installer des zones d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
De la Gravité	Ouest	De la rue de l'Atmosphère, sur une distance de 40 m vers le sud	8 h à 9 h 15 h à 16 h Lundi à vendredi Septembre à juin Excepté autobus
De la Gravité	Est	De la rue de l'Atmosphère, sur une distance de 48 m vers le sud	7 h à 17 h Lundi à vendredi Septembre à juin

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-480 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2016-988

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE JUBILEE ENTRE LA RUE LORD-AYLMER ET L'ALLÉE HIGGERTY - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue Jubilee, dossier RS-16-197, comme illustré au plan numéro CRO-16-482 du 13 octobre 2016.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Jubilee	Est	Entre la rue Lord-Aylmer et l'allée Higgerty	En tout temps

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-482 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2016-989

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT – RUE JUBILEE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue Jubilee, dossier RS-16-198, comme illustré au plan numéro CRO-16-490 du 19 octobre 2016.

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Jubilee	Ouest	À partir d'un point situé à 18 m au sud de la rue Principale, sur une distance de 24 m vers le sud	15 minutes

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-490 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2016-990

SOUSSION 2016 SP 234 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DE DIVERSES RUES - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE L'ORÉE-DU-PARC, DE LIMBOUR, DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL ET DE BUCKINGHAM - JOSÉE LACASSE, MIREILLE APPOLON, CÉDRIC TESSIER, GILLES CARPENTIER ET MARTIN LAJEUNESSE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux en résidence pour le projet de réfection de la chaussée de diverses rues, pour un montant total approximatif de 198 095,03 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 5 octobre 2016, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14013-026-07164	55 253,63 \$	Honoraires professionnels - Projets des infrastructures - 16-3054 - Hautes-Plaines – Rues de l'Arche et du Parcours
18-14013-028-07165	47 236,88 \$	Honoraires professionnels - Projets des infrastructures -15-3084 – Rue de Cannes, chemin Lebaudy et boulevard La Vérendrye
18-14013-029-07166	9 479,93 \$	Honoraires professionnels - Projets des infrastructures -15-3088 – Réfection – Rue Ernest-Gaboury
18-14013-030-07167	26 363,05 \$	Honoraires professionnels - Projets des infrastructures -15-3089 – Réfection – Rue de Bordeaux
18-16003-024-07168	42 553,67 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts -16-3055 – Rues Maclaren et James à Buckingham
04-13493	8 614,70 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 593,17 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2016.

Adoptée

CE-2016-991

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LA COMPAGNIE ENTREPRISES G.N.P. INC. À EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES POUR LA RÉFECTION DE L'ÉGOUT COMBINÉ SUR L'AVENUE DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Entreprises G.N.P. inc. doit réaliser la réfection de l'égout combiné sur l'avenue de Buckingham;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas possible d'effectuer les travaux de façon sécuritaire en réalisant les travaux durant le jour avec la circulation en alternance en raison du fort débit de l'avenue de Buckingham et que l'entrepreneur doit respecter les dégagements minimaux de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail;

CONSIDÉRANT QU'une entrave à la circulation causerait des retards important pour les automobilistes et le transport en commun empruntant l'avenue de Buckingham si les travaux sont réalisés durant le jour;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux devraient être exécutés du lundi au dimanche soir du 21 novembre 2016 au 23 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser la compagnie Entreprises G.N.P. inc. à réaliser des travaux pendant la période du 21 novembre 2016 au 23 décembre 2016 hors des heures permises.

Adoptée

CE-2016-992

SOUSSION 2017 SP 003 - FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LE TRAITEMENT DES EAUX DES USINES D'EAU POTABLE, D'ÉPURATION ET DE L'USINE DE TRAITEMENT DE LIXIVIAT - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat pour la fourniture de produits chimiques pour le traitement des eaux des usines d'eau potable, d'épuration et de l'usine de traitement de lixiviat aux firmes apparaissant au tableau des prix reçus ci-joint, selon les prix unitaires incluant les taxes, mentionnés en regard de chacun d'eux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 27 septembre 2016, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Le contrat sera d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, jusqu'à concurrence des montants disponibles :

POSTE	DESCRIPTION
02-41212-636	Aylmer – Usine d'eau potable – Produits chimiques
02-41213-636	Hull – Usine d'eau potable – Produits chimiques
02-41214-636	Gatineau – Usine d'eau potable – Produits chimiques
02-41215-636	Buckingham – Usine d'eau potable – Produits chimiques
02-41320-636	Postes de surpression – Produits chimiques
02-41410-636	Procédés – Usine de traitement – Eaux usées – Produits chimiques
02-41535-636	Stations de pompage secteur Est – Produits chimiques
02-45128-636	Traitement de Lixiviat – Site Cook – Produits chimiques

De plus, le comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget de l'année 2017.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2016, conditionnellement à l'adoption du budget 2017.

Adoptée

CE-2016-993

REJET DES SOUMISSIONS - 2016 SI 075 - PEINTURE DES RADIATEURS ET BOUCHES D'ASPIRATION DE L'USINE D'ÉPURATION ET DE LA STATION CHAMPLAIN - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 26 avril 2016, un appel d'offres sur invitation pour la peinture des radiateurs et bouches d'aspiration de l'usine d'épuration et du poste Champlain;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions a été reçues avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE l'écart très élevé entre les deux soumissions reçues démontre une incompréhension du travail à réaliser dans le cadre de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2016 SI 075 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres public après avoir modifié les documents.

Adoptée

CE-2016-994

SOUSSION 2016 SI 264 - LOCATION D'UNE TYROLIENNE DANS LE CADRE DU BAL DE NEIGE - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Chamox, 2742, rue des Dahlias, Sherbrooke, Québec, J1R 0C6, pour la location d'une tyrolienne dans le cadre de Bal de Neige, édition 2017, pour un montant total de 27 594 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 5 octobre 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir au poste budgétaire 02-71511-513 - Bal de neige – Location – Machinerie et véhicules, la somme nécessaire au budget 2017 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2016, conditionnellement à l'adoption du budget 2017.

Adoptée

CE-2016-995

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-42 POUR UN MONTANT TOTAL DE 421 157,37 \$ POUR LA PÉRIODE DU 13 AU 19 OCTOBRE 2016

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-42 d'un montant de 421 157,37 \$ pour la période du 13 au 19 octobre 2016.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2016.

Adoptée

CE-2016-996

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 36 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 43, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 37 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 40

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 36, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 43, la liste des réquisitions numéro 37 ainsi que la liste des embauches numéro 40 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 36	Pièces de comptes à payer	15 858,83 \$	24 au 28 octobre 2016
Liste PD numéro 43	Pièces de comptes à payer	443 383,94 \$	24 au 28 octobre 2016
Liste des réquisitions numéro 37	Pièces de comptes à payer	12 481,47 \$	24 au 28 octobre 2016
Liste des embauches numéro 40	Embauches de personnel temporaire	384 584,80 \$	16 au 22 octobre 2016

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2016.

Adoptée

CE-2016-997

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-43 POUR UN MONTANT TOTAL DE 289 011,81 \$ POUR LA PÉRIODE DU 20 AU 26 OCTOBRE 2016

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-43 d'un montant total de 289 011,81 \$ pour la période du 20 au 26 octobre 2016.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2016.

Adoptée

CE-2016-998

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 37 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 44, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 38 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 41

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 37, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 44, la liste des réquisitions numéro 38 ainsi que la liste des embauches numéro 41 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 37	Pièces de comptes à payer	2 965,46 \$	31 octobre au 4 novembre 2016
Liste PD numéro 44	Pièces de comptes à payer	442 135,62 \$	31 octobre au 4 novembre 2016
Liste des réquisitions numéro 38	Pièces de comptes à payer	8 532,47 \$	31 octobre au 4 novembre 2016
Liste des embauches numéro 41	Embauches de personnel temporaire	155 355,46 \$	23 au 29 octobre 2016

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2016.

Adoptée

CE-2016-999

FESTIVITÉS DU 150^e ANNIVERSAIRE DE LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE - ACTIVITÉ DU 31 DÉCEMBRE 2016 - SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET BONDSOUND - 37 400 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, le Musée canadien de l'histoire et Patrimoine canadien se sont associés pour présenter une activité de lancement des festivités du 150^e de la Confédération canadienne, le 31 décembre 2016 au Musée canadien de l'histoire;

CONSIDÉRANT QUE le comité du 150^e anniversaire de la Confédération canadienne recommande à ce comité d'entériner l'entente de services pour la présentation du spectacle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine l'entente de services entre la Ville de Gatineau et Bondsound;
- autorise le directeur territorial du centre de services de Hull à signer l'entente de services;
- autorise le trésorier à verser à Bondsound la somme due, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le centre de services de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71433-419-07163	34 120,92 \$	150 ^e de la Confédération - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	1 625,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 620,94 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71433-972	34 125 \$		150 ^e de la Confédération - Subventions
02-71433-419		34 125 \$	150 ^e de la Confédération - Autres services professionnels et administratifs

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2016.

Adoptée

CE-2016-1000

SOUSSION 2016 SP 238 - SERVICES PROFESSIONNELS - RÉAMÉNAGEMENT URBAIN DU SECTEUR DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Projet Paysage inc., 801-24, avenue Mont-Royal Ouest, Montréal, Québec, H2T 2S2, pour les services professionnels pour le projet de réaménagement urbain du boulevard Saint-Joseph, entre les boulevards Saint-Raymond et Alexandre-Taché, au centre-ville de Gatineau, pour un montant total approximatif de 181 396,06 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 27 septembre 2016, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30775-008-07170	165 638,78 \$	Travaux d'aménagement au centre-ville de Gatineau - Saint-Joseph – Concept P&D
04-13493	7 888,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 868,78 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2016.

Adoptée

CE-2016-1001 **FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - SALARIÉS OCCASIONNELS**

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective des salariés occasionnels le 30 juin 2015;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 9.05 à l'effet qu'un salarié perd sa durée de service et son emploi lorsqu'il ne fournit aucune prestation de travail au cours d'une période de 12 mois;

CONSIDÉRANT QU'en application de cet article, il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi des salariés occasionnels dont le nom figure en annexe :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la fin d'emploi administrative des salariés occasionnels dont le nom figure à l'annexe A.

Adoptée

CE-2016-1002 **FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - BRIGADIERS SCOLAIRES**

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective des brigadiers scolaires le 24 mai 2016;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 12.4 à l'effet qu'un salarié perd son ancienneté et son emploi lorsqu'il ne fournit aucune prestation de travail au cours d'une période de 12 mois;

CONSIDÉRANT QU'en application de cet article, il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi des brigadiers scolaires dont les numéros d'employés figurent ci-dessous :

100052, 100244, 100245, 100253, 101998, 102059, 103460, 103674, 104133, 104144, 104207, 105166, 105238, 105348, 105394, 105448, 105466, 105518, 105521, 105527, 105529, 105871, 105872, 106197, 106198, 106207, 106227, 106643, 106649, 106660, 107052, 107069, 107073, 107105, 107116, 107119, 107146, 107173, 107691 et 107693 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la fin d'emploi administrative des brigadiers scolaires dont les numéros d'employés figurent ci-dessous :

100052, 100244, 100245, 100253, 101998, 102059, 103460, 103674, 104133, 104144, 104207, 105166, 105238, 105348, 105394, 105448, 105466, 105518, 105521, 105527, 105529, 105871, 105872, 106197, 106198, 106207, 106227, 106643, 106649, 106660, 107052, 107069, 107073, 107105, 107116, 107119, 107146, 107173, 107691 et 107693.

Adoptée

CE-2016-1003

AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR LOUIS-CHARLES DÉSY À TITRE DE COORDONNATEUR - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de coordonnateur - Infrastructures du Service des infrastructures pour une période prévue au 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'affectation temporaire de monsieur Louis-Charles Désy à titre de coordonnateur - Infrastructures au Service des infrastructures pour une période prévue du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} novembre 2019, soit pour une période de 35 mois.

Le salaire de monsieur Louis-Charles Désy sera celui de la classe 4, échelon 7 de l'échelle salariale des employés professionnels de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 18-16003-007 – Honoraires professionnels – Projets routiers, d'aqueduc et d'égout – Ressources internes.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2016.

Adoptée

CE-2016-1004

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - SALARIÉS AQUATIQUES

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective des salariés aquatiques le 16 juin 2015;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 11.04 f) à l'effet qu'un salarié perd sa durée de service et son emploi lorsqu'il ne fournit aucune prestation de travail au cours d'une période de 12 mois;

CONSIDÉRANT QU'en application de cet article, il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi des salariés aquatiques dont les numéros d'employés figurent ci-dessous :

108571, 109786, 110161, 110650, 110911, 111044, 112402, 112817, 112075 et 111601 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la fin d'emploi administrative des salariés aquatiques dont les numéros d'employés figurent ci-dessous :

108571, 109786, 110161, 110650, 110911, 111044, 112402, 112817, 112075 et 111601.

Adoptée

CE-2016-1005

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ANTOINE NOUBOUWO À TITRE DE RESPONSABLE - ANALYSE ET RECHERCHE - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de responsable – Analyse et recherche (poste numéro UDD-CAD-047 au plan des effectifs des cadres) du Service de l'urbanisme et du développement durable, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Antoine Noubouwo au poste de responsable – Analyse et recherche (poste numéro UDD-CAD-047 au plan des effectifs des cadres) du Service de l'urbanisme et du développement durable sous la gouverne du chef de division – Info territoire du Service de l'urbanisme et du développement durable.

Le salaire de monsieur Antoine Noubouwo sera celui de la classe 4, échelon 7, selon la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Antoine Noubouwo sera assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Antoine Noubouwo est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire numéro 02-61320-115 – Service l'urbanisme et du développement durable – Section info territoire - Réguliers – Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2016.

Adoptée

CE-2016-1006

ENTENTE DE FIN D'EMPLOI - EMPLOYÉ NUMÉRO 106001

CONSIDÉRANT QUE la Ville et l'employé numéro 106001 souhaitent régler à l'amiable tout litige, convenir de toutes les modalités et régler toutes questions, quelle qu'elle soit et de toute nature que ce soit, reliées directement ou indirectement à l'emploi ou la fin d'emploi de l'employé numéro 106001 à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le considérant de la présente en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

D'approuver le projet d'entente soumis au comité exécutif pour le règlement complet et final de la fin d'emploi de l'employé numéro 106001.

D'autoriser le trésorier à verser à l'employé numéro 106001 les sommes prévues au projet d'entente.

De donner instructions au directeur du Service des ressources humaines de la Ville de Gatineau à signer pour et au nom de la Ville, le projet d'entente soumis au comité exécutif pour le règlement complet et final de la fin d'emploi de l'employé numéro 106001.

Le trésorier est autorisé à faire les écritures comptables afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2016.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif